



Assemblée générale

Soixante-septième session

Documents officiels

Première Commission

15^e séance

Mercredi 24 octobre 2012, à 10 heures

New York

Président : M. Percaya (Indonésie)

La séance est ouverte à 10 h 15.

Déclaration du Président

Le Président (*parle en anglais*) : Nous avons le grand honneur et le privilège d'avoir parmi nous ce matin S. E. M. Vuk Jeremić, Président de la soixante-septième session de l'Assemblée générale. Au nom des délégations de la Première Commission, j'ai le plaisir de souhaiter une chaleureuse bienvenue au Président Jeremić. Je sais que je me fais l'interprète de tous les membres lorsque je dis que sa présence parmi nous aujourd'hui sera une nouvelle source d'énergie et d'inspiration pour la poursuite de nos travaux au cours de la présente session.

Comme les membres le savent, le Président de l'Assemblée générale est un diplomate chevronné qui porte un très grand intérêt aux questions critiques du désarmement et de la sécurité internationale dont la Première Commission est saisie. En fait, le Président de l'Assemblée générale a apporté des contributions notables aux efforts internationaux déployés actuellement pour traiter de ces questions, notamment lors de la réunion de haut niveau sur la sûreté et la sécurité nucléaires de 2011 et lors de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2010, où il a représenté son pays en sa qualité de Ministre des affaires étrangères. Au niveau régional, il a joué un

rôle actif dans les délibérations de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe.

Il n'est donc guère surprenant que, dans le discours d'acceptation qu'il a prononcé à la suite de son élection à la présidence de l'Assemblée générale, il ait choisi le thème « Ajustement ou règlement de différends ou de situations de caractère international par des moyens pacifiques » qui consistera le cadre d'ensemble des activités de l'Organisation au cours des 12 prochains mois. À cet égard, la question du désarmement occupe une place hautement prioritaire.

Sans plus tarder, j'invite le Président à s'adresser à la Première Commission.

M. Jeremić (Président de l'Assemblée générale) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, pour vos très aimables paroles. Je me réjouis de l'occasion qui m'est donnée de m'adresser à la Première Commission. Qu'il me soit d'emblée permis de féliciter très sincèrement mon très cher ami l'Ambassadeur de l'Indonésie pour son dévouement et pour la manière exceptionnelle dont il dirige les travaux si importants de la Première Commission. Je voudrais saisir également cette occasion pour exprimer ma sincère gratitude au Bureau de la Commission et au Secrétariat pour leurs efforts inlassables. Je tiens à remercier tous les membres de la Commission d'avoir contribué aux progrès réalisés dans les domaines de la

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-506. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.

12-56600 (F)



Merci de recycler 

maîtrise des armements et du désarmement. Les travaux de la Commission ont beaucoup contribué à faire avancer le programme de l'Assemblée générale. Aujourd'hui, je voudrais exprimer et renouveler à la Commission mon plein appui à ses délibérations, et souligner combien il importe de faire de nouveaux progrès dans de nombreux domaines d'activité de la Commission.

Dans mon discours d'ouverture du débat général de la soixante-septième session de l'Assemblée générale (voir A/67/PV.6), j'ai indiqué que ceux qui avaient élaboré la Charte des Nations Unies avaient compris que lorsque des nations se sentent en sécurité, elles sont plus enclines à desserrer les poings et à donner une véritable chance de réussite au règlement pacifique des différends.

À mon avis, faire avancer le programme de désarmement et de maîtrise des armements est au cœur même de la vision qui a présidé à la création de l'Organisation : prendre des mesures collectives efficaces en vue de prévenir et d'écarter les menaces à la paix, dans le respect des principes de justice et du droit international.

Une année très chargée en matière de désarmement et de maîtrise des armements vient de s'écouler. Des succès importants ont été enregistrés, tels que l'issue positive de la première session du Comité préparatoire de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2015, ou le succès de la deuxième Conférence des Nations Unies chargée d'examiner les progrès accomplis dans l'exécution du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects. Je me félicite également de la ratification du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires par l'Indonésie, un État figurant à l'annexe 2, ainsi que par la Guinée, le Ghana et le Guatemala. J'invite respectueusement les pays qui ne l'ont pas encore fait à ratifier le traité le plus rapidement possible. Cela nous rapprochera de l'objectif d'en finir définitivement avec les essais nucléaires.

Certes, il s'agit de réalisations importantes; mais, malheureusement, il n'y a pas eu suffisamment de progrès en ce qui concerne d'autres questions. Je pense en particulier aux efforts déployés au cours de la Conférence des Nations Unies pour un traité sur le commerce des armes et les litiges en cours concernant les programmes nucléaires. Un autre domaine clef où nous n'avons pas fait de progrès satisfaisants est la revitalisation du mécanisme de désarmement,

notamment la Conférence du désarmement. À mon avis, nous devons redoubler d'efforts pour garantir que nos travaux avanceront.

Malgré l'impasse dans laquelle se trouve toujours la Conférence du désarmement, je crois savoir que des débats importants se sont tenus à Genève tout au long de l'année en vue de la poursuite des travaux sur les questions de fond. J'espère que ces débats, ainsi que ceux qui ont lieu ici à New York, contribueront à rapprocher les divergences de vue et, ce faisant, à promouvoir les efforts visant à ramener la Conférence du désarmement dans le bon chemin. Je crois savoir également que de nombreux membres de la Commission viennent de Genève pour participer aux travaux menés ici au Siège, non seulement pendant la session de travail de la Commission, mais tout au long de l'année. J'espère que les échanges entre les membres contribueront à promouvoir l'amélioration du fonctionnement de tous les mécanismes internationaux de désarmement.

Par ailleurs, s'agissant de ces questions, nous devons poursuivre nos efforts pour trouver des moyens plus efficaces de tirer parti du potentiel énorme des organisations de la société civile et des instituts et groupes de réflexion qui se penchent sur les politiques des pouvoirs publics à travers le monde. Jusqu'à présent, nous n'avons pas fait suffisamment d'efforts pour tirer parti des connaissances et de l'expérience prodigieuses de ces organisations. Je pense qu'elles peuvent réellement nous aider à faire plus de progrès et à avancer dans nos travaux.

À mon avis, au cours des semaines et des mois à venir, nous devons tous intensifier nos efforts et faire preuve d'une plus grande souplesse afin de mieux coopérer sur les questions cruciales et faire avancer notre programme de désarmement et de maîtrise des armements. Les points suivants figurent sur l'ordre du jour de l'Assemblée générale depuis plusieurs années : le désarmement nucléaire et la non-prolifération des armes de destruction massive; l'établissement de normes internationales communes pour l'importation, l'exportation et le transfert d'armes classiques; la transparence en matière d'armements et le respect du principe de non-prolifération; la limitation des armements et les conventions et engagements dans le domaine du désarmement. Nous sommes parvenus à un accord sur certaines questions, mais leur mise en œuvre n'a pas été rapide. D'autres accords sont encore en cours de négociation. J'appelle les parties intéressées

à accorder une priorité accrue à ces questions pour réaliser de nouveaux progrès durables.

Monsieur le Président, pour terminer, je voudrais vous remercier, ainsi que toutes les délégations, pour votre esprit de coopération et votre contribution au succès de la soixante-septième session de l'Assemblée générale. Je tiens à souligner que moi-même et toute mon équipe demeurons engagés dans les travaux de la Première Commission. Le Président a dit que j'étais passionné par cette question, et je le suis effectivement. Moi et mon équipe resterons à votre disposition afin de contribuer par tous les moyens possibles aux progrès dans ce domaine d'activité important de la Commission, qui vise à régler les situations et problèmes internationaux par des moyens pacifiques. Dans un sens, cela est intimement lié sur le plan stratégique aux progrès futurs qui, j'en suis convaincu, seront réalisés grâce aux travaux de la Commission pendant la soixante-septième session, sous la direction avisée du Président.

Le Président (*parle en anglais*) : Au nom de la Commission, je remercie le Président de l'Assemblée générale de sa déclaration pénétrante et motivante. Nous lui sommes très reconnaissants d'avoir pris le temps de venir partager avec nous quelques réflexions sur notre travail, malgré son emploi du temps chargé.

Points 86 à 102 de l'ordre du jour (*suite*)

Examen thématique des questions à l'ordre du jour et présentation et examen des projets de résolution présentés au titre des points de l'ordre du jour relatifs au désarmement et à la sécurité internationale

Le Président (*parle en anglais*) : Avant de reprendre une fois de plus notre examen thématique des questions relevant du groupe 4, « Armes classiques » – et nous avons une longue liste d'orateurs, dont le nombre s'élève maintenant à 72 – nous allons d'abord entendre les panélistes prévus au titre du groupe de questions 6, « Désarmement régional et sécurité ». Comme les membres le savent, selon le calendrier figurant dans le document A/C.1/67/CRP.2/Rev.1, la table ronde devait se réunir aujourd'hui. Comme les panélistes avaient tous pris des dispositions pour leur voyage en fonction de ce calendrier, il serait judicieux que la Commission les entende d'abord comme prévu avant de revenir aux orateurs qui n'ont pas encore pris la parole sur la question des armes classiques. Je prie les membres de faire preuve d'indulgence et de compréhension à cet égard.

En conséquence, j'ai le plaisir d'accueillir aujourd'hui, M. Thomas Markram, Chef du Service du désarmement régional au Bureau des affaires de désarmement; M^{me} Carolyne Mélanie Régimbal, Directrice du Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes; M^{me} Sharon Riggle, Directrice du Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Asie et dans le Pacifique; et M. Nicolas Gérard, qui représente le Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique.

Je vais tout d'abord donner la parole aux panélistes, en leur demandant de bien vouloir limiter, dans la mesure du possible, leur intervention à sept minutes maximum. Ensuite, nous poursuivrons notre échange, dans un cadre informel, afin de permettre aux délégations de poser des questions et d'obtenir des réponses.

Je donne maintenant la parole à M. Markram.

M. Markram (Bureau des affaires de désarmement) (*parle en anglais*) : En tant que membre du Secrétariat, les occasions de prendre la parole sont peu nombreuses. Je m'associe à tous ceux qui vous ont présenté leurs félicitations et leurs meilleurs vœux, Monsieur le Président, pour votre accession à la présidence de la Première Commission durant la présente session de l'Assemblée générale.

L'objectif de cette table ronde est de tenir la Première Commission informée des activités de désarmement menées à l'échelle régionale par le Bureau des affaires de désarmement au cours de l'année écoulée, et notamment des activités des trois centres régionaux. La moitié de ces activités ont été entreprises sous la direction de mon prédécesseur, Agnès Marcaillou, et je tiens à lui rendre hommage pour les nombreuses années durant lesquelles elle a dirigé le Service du désarmement régional. En juin, je suis passé du Service des armes de destruction massive au Service du désarmement régional, auquel étaient confiées au même moment un certain nombre de nouvelles responsabilités.

Ces responsabilités englobent le Programme de bourses d'études sur le désarmement, qui est coordonné avec compétence par mon collègue Xiaoyu Wang. À ma grande satisfaction, 25 lauréats, qui ont d'ailleurs reçu leur certificat ici, à la Première Commission, le 22 octobre, ont cette année rejoint les rangs des 858 précédents diplômés de ce programme, qui est une

vraie réussite. La mission de superviser l'antenne du Bureau des affaires de désarmement basée à Vienne est venue s'ajouter à l'appui à la gestion que nous fournissons déjà aux trois autres centres régionaux. Enfin, les zones exemptes d'armes nucléaires ont également été ajoutées aux responsabilités du Service du désarmement régional. Je me félicite de pouvoir continuer à suivre l'évolution de la situation et à appuyer les efforts de mise en œuvre des parties aux différentes zones existantes. Notre mission consiste également à aider le Secrétaire général à s'acquitter des responsabilités qui lui ont été confiées en vertu de l'accord conclu à la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2010 concernant la mise en œuvre de la résolution de 1995 sur le Moyen-Orient.

Avant de céder la parole aux directeurs des centres régionaux, je souhaite souligner les points suivants : les travaux des centres régionaux sont déterminés par la demande et toutes les activités entreprises le sont à la demande des États Membres; toutes les activités de programme menées par les centres sont financées par les contributions extrabudgétaires volontaires des donateurs, et je tiens à exprimer ma vive reconnaissance aux nombreux donateurs pour leur générosité et leur appui constant; enfin, les centres sont là pour servir les États Membres de la région concernée, et j'invite donc les États à les solliciter. Ils seront accueillis à bras ouverts et nous ferons de notre mieux pour appuyer les initiatives nationales, sous-régionales et régionales de promotion du désarmement, de la non-prolifération et de la maîtrise des armements.

Je vais maintenant laisser la parole à Nicolas Gérard, qui va poursuivre la présentation. Nicolas représente le Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique. Il vient de rentrer d'une mission de deux mois à Lomé, où il a occupé la fonction de directeur par intérim et tenu le fort le temps pour nous de procéder au recrutement du nouveau Directeur. Ce processus est en cours actuellement, et j'espère qu'il pourra être mené à bien très prochainement.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à M. Gérard.

M. Gérard (Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique) : Le Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique, qui fait partie du Bureau des affaires de désarmement, fournit, à la demande des États Membres de l'Afrique, des appuis à leurs initiatives et efforts dans le domaine du désarmement,

de la non-prolifération et de la maîtrise des armements, ainsi que sur les questions de paix et de sécurité. Le Centre exerce ses activités sur le continent africain et couvre tous les types d'armes, des armes légères et de petit calibre aux armes de destruction massive, ainsi que la question de la réforme du secteur de la sécurité. Le Centre met en œuvre un programme d'activités en fournissant aux États qui en font la demande conseils et assistance technique, en publiant études et rapports, en organisant des formations de renforcement des capacités et en promouvant la paix, la maîtrise des armements et le désarmement à travers les instruments internationaux et régionaux.

Les activités du Centre au cours de l'année écoulée ont permis de soutenir les États africains dans l'élaboration et la mise en œuvre de normes régionales et de mesures de maîtrise des armes légères. Elles ont également permis la promotion de discussions et une meilleure compréhension concernant le traité sur le commerce des armes et ses négociations. Elles ont aussi permis la réforme du secteur de la sécurité en période d'élections, encore une fois à la demande de certains États Membres africains.

En réponse aux requêtes des États Membres et des organisations sous-régionales africaines, le Centre mène ou planifie des activités au Bénin, aux Comores, en Côte d'Ivoire, au Ghana, au Malawi, au Mozambique, au Nigéria, en République du Congo, au Soudan et au Togo. Cette liste n'est pas exhaustive, mais elle permet d'exemplifier l'étendue des activités du Centre. Le Centre tient ici à remercier tous les donateurs et les États Membres africains pour leur soutien continu à sa structure et à ses activités. En particulier, le Centre se félicite du fait que certains nouveaux donateurs l'aient rejoint. L'Australie a par exemple, l'année dernière, décidé de financer le Centre pour la première fois.

(l'orateur poursuit en anglais)

Les membres de la Commission peuvent voir sur l'écran la liste des projets que le Centre a entrepris depuis le dernier rapport qu'il a présenté à la Commission. Je vais donc me contenter de mentionner et de développer quelques exemples de ces projets.

La Commission nationale des armes légères et de petit calibre de la Côte d'Ivoire a demandé au Centre de l'aider à former ses forces de défense et de sécurité qui opèrent à la frontière et à renforcer leurs capacités en matière de lutte contre le trafic illicite d'armes légères. Avec l'appui du Gouvernement australien, le Centre a mis

au point des modules de formation adaptés aux besoins de la Côte d'Ivoire dans les domaines de l'identification des armes légères et des munitions et explosifs qui y sont associés; des contrôles normatifs en matière d'armes légères, en mettant l'accent sur l'application de la Convention de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest; et des contrôles aux frontières. Le Centre et la Commission nationale ont organisé, du 10 au 12 octobre, un stage de formation à Yamoussoukro auquel ont participé 24 officiers de la police, des douanes et de l'armée ivoiriennes. À la fin du stage, les participants ont indiqué à une majorité écrasante que cette formation était extrêmement utile pour leurs activités, et ils ont demandé au Centre d'organiser un nouveau stage et de l'intégrer à un programme de formation national durable.

Cette formation, de même qu'une formation similaire développée au bénéfice du Mozambique l'année dernière qu'il est prévu de mettre en place également en Afrique de l'Est, au Malawi et au Soudan, fait partie d'un plan stratégique visant à faire bénéficier l'Afrique des stages de formation proposés par le Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes, notre alter ego, ayant été primés. Le Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique est en train d'élaborer une série de modules spécifiques pour l'Afrique et la formation des forces africaines, et il met progressivement en place un programme complet de formation pour répondre aux demandes des États Membres africains en ce qui concerne la lutte contre la prolifération illicite des armes légères, l'examen des législations nationales sur les armes légères et la création de commissions nationales et de plans d'action nationaux sur les armes légères, les contrôles aux frontières, la gestion des stocks, etc. Ces formations représentent également un aspect pratique et opérationnel du développement, à l'échelle mondiale, de normes et de règles telles que les directives techniques d'application volontaire régissant la gestion des stocks de munitions classiques et les normes internationales sur le contrôle des armes légères.

(l'orateur reprend en français)

En collaboration avec le Réseau international d'action contre les armes légères, une coalition d'organisations non gouvernementales internationales sur les armes légères, le Centre met en œuvre un projet, suite à la demande de la République du Congo, pour procéder à une évaluation conjointe des principaux

domaines de maîtrise des armes légères au niveau national. Le but de cette évaluation est d'identifier les stratégies et dispositions à mettre en place afin de mettre en œuvre le Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects et la Convention de Kinshasa, qui est une convention sous-régionale sur les armes légères. L'étude se concentrera sur trois domaines principaux : la gestion des stocks d'armes et de munitions; les lois, réglementations et procédures administratives sur le contrôle des transferts d'armes légères; et les besoins institutionnels de la Commission nationale congolaise.

Le Centre a également apporté son concours, suite à une demande des États africains et de l'Union africaine, à la préparation aux négociations en vue d'un traité sur le commerce des armes. En partenariat avec l'Union africaine et le Réseau international d'action contre les armes légères, le Centre a organisé des consultations régionales à cet effet à Addis-Abeba en mai 2012. L'objectif était de permettre une meilleure participation des États africains et une meilleure connaissance par ces pays du processus de négociation d'un traité sur le commerce des armes au niveau des Nations Unies.

(l'orateur poursuit en anglais)

Conscient de la nécessité d'appuyer la réforme du secteur de la sécurité en Afrique et faisant fond sur l'action menée par l'Équipe spéciale interinstitutions pour la réforme du secteur de la sécurité, dont le Bureau des affaires de désarmement est membre, le Centre s'emploie activement à renforcer les capacités des forces de sécurité afin qu'elles puissent maintenir l'ordre durant les élections, à la demande des États Membres, et à aider les États à élaborer des stratégies et des codes de conduite pour leurs forces de défense et de sécurité qui intègrent les questions concernant la bonne gouvernance, les droits de l'homme, l'égalité des sexes et d'autres questions liées à la réforme du secteur de la sécurité.

Dans le cadre du financement fourni par l'Union européenne pour l'organisation des élections au Togo, le pays hôte de notre centre, nous avons, en partenariat avec d'autres organismes des Nations Unies, organisé une session de formation au maintien de l'ordre suivie par 50 agents de police et gendarmes togolais. Huit autres séances de formation, pour à peu près le même nombre de participants, doivent se tenir dans les prochains mois.

Fin 2011, le Gouvernement comorien a demandé, par l'intermédiaire du Programme des Nations Unies pour le développement, au Centre de l'aider à définir des lignes directrices pour l'élaboration d'un plan stratégique pour la police nationale ainsi que pour la rédaction d'un code de conduite des forces de défense et de sécurité.

Le Centre continue d'appuyer l'Union africaine dans le cadre du Programme décennal de renforcement des capacités ONU-Union africaine et du vingtième communiqué de la Commission de l'Union africaine, dans lequel le partenariat entre le Centre et l'Union africaine concernant les armes légères et le Traité sur une zone exempte d'armes nucléaires en Afrique – le Traité de Pelindaba – sont considérés comme des objectifs stratégiques. Le Centre représente l'ONU au Comité directeur des communautés économiques régionales de l'Union africaine sur les armes légères, au fonctionnement duquel il contribue d'ailleurs largement.

Le Centre conseille également l'Union africaine et lui fournit une assistance technique en ce qui concerne le processus de mise en œuvre du Traité de Pelindaba. Le Centre fournit également une aide pour l'application de la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité sur le continent africain. Il a en outre resserré sa coopération avec le Réseau international d'action contre les armes légères, la Fondation Friedrich Ebert, l'Union africaine, l'Institut d'études sur la sécurité de l'Afrique du Sud, le Programme des Nations Unies pour le développement, le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Comité international de la Croix-Rouge.

Enfin, ce qui concerne l'avenir, le Centre va maintenir au cours des prochains mois et au-delà ses contacts avec les États Membres africains afin de donner suite à leurs demandes d'assistance et d'engager un dialogue avec eux et avec les partenaires dans le but d'identifier les projets, les donateurs et les activités qui peuvent appuyer les efforts de désarmement, de non-prolifération et de maîtrise des armements sur le continent africain. Par exemple, le Centre est actuellement en pourparlers avec le Malawi, les États d'Afrique de l'Est, le Soudan, INTERPOL et de nombreux autres acteurs. Le Centre espère pouvoir étudier tous ces projets avec les États Membres et en discuter ici avec la Première Commission pour lancer ces nouvelles activités.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à M^{me} Régimbal.

M^{me} Régimbal (Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes) (*parle en anglais*) : Depuis notre dernière rencontre, en octobre 2011, le Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes a mené 86 activités couvrant l'ensemble des questions liées au désarmement, à la non-prolifération et à la maîtrise des armements, dans 24 États différents. Dans mon exposé d'aujourd'hui, je limiterai mes observations essentiellement à l'assistance fournie aux États, et à leur demande, dans le domaine des armes légères et de petit calibre.

Une gestion optimale des stocks et la destruction des armes étaient cette année les grandes priorités du Centre régional des Nations Unies à Lima pour ce qui est de l'assistance technique et de ses activités. Une bonne gestion des stocks, qui passe par la tenue de registres, le marquage et le traçage, et l'application de mesures de sûreté et de sécurité, est essentielle pour éviter le détournement d'armes vers le marché illicite. Lorsqu'elle s'accompagne de la destruction des excédents ainsi que des armes et des munitions obsolètes ou confisquées, les États sont plus à même de prévenir et de faire reculer la violence armée.

Rien que cette année, 130 agents ont été formés à appliquer toutes ces mesures, en utilisant les instructions permanentes définies par le Centre, lesquelles s'inspirent des normes internationales sur le contrôle des armes légères et des directives techniques internationales sur les munitions. Chaque programme de formation et d'assistance technique est adapté aux besoins de l'État concerné. Près d'une centaine d'entrepôts ont été sécurisés dans neuf États des Caraïbes et du Cône austral en Amérique latine. Durant la période à l'examen, 7 000 armes légères et neuf tonnes de munitions d'armes légères et de petit calibre ont été détruits dans l'ensemble des Caraïbes et de la région andine. Le Centre régional vient également cette année de commencer à travailler avec les États de la région andine en vue de mettre en place des protocoles régionaux de marquage.

Pour la période 2013-2014, le Centre régional continuera de fournir en priorité une assistance à la gestion des stocks et à la destruction des armes, principalement dans les Caraïbes, où il va lancer un nouvel outil de gestion des stocks grâce à la mise au point d'une formation sur la gestion des dépôts d'armes. Nous allons également poursuivre notre coopération

inédite avec l'Argentine concernant l'évaluation et la sécurisation de ses dépôts d'armes. Plusieurs États d'Amérique centrale ont également demandé au Centre régional de leur proposer un programme vigoureux de gestion des stocks et de destruction des armes. Nous recherchons actuellement des fonds pour financer cette initiative.

Pour lutter contre le fléau du commerce illicite des armes légères, les États ont besoin de cadres juridiques appropriés et doivent être en mesure d'en appliquer les dispositions et de mettre en œuvre des politiques et des plans globaux. Cette année, le Centre régional des Nations Unies à Lima a lancé un programme de formation spécialisée dans la lutte contre l'impunité liée aux armes légères, proposé au personnel judiciaire. Quatre-vingt-dix magistrats ont ainsi été formés dans trois États d'Amérique central et de la région andine. De même, le Centre régional a aidé 12 États, dans toute la région, à réviser et mettre à jour leur législation relative aux armes légères, en conformité avec les instruments internationaux pertinents.

En ce qui concerne l'appui aux politiques en matière d'armes légères, le Centre régional a, durant cette même période, favorisé la mise en place d'un dialogue constructif et de canaux pour l'échange d'informations aux niveaux national et régional, ce qui a permis de perfectionner et de renforcer les plans d'action nationaux de plus d'une bonne dizaine d'États. Grâce à cette assistance, les États ont pu faire correspondre leurs priorités et activités nationales aux objectifs de sécurité régionale. Outre l'assistance fournie cette année dans le domaine des armes légères, à la demande des États, le Centre régional a également coopéré avec le Centre de recherche, de formation et d'information sur la vérification et fourni une aide juridique aux États pour l'application de la Convention sur les armes biologiques et de la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité.

Au cours des prochains mois, le Centre régional des Nations Unies à Lima continuera d'axer ses efforts sur l'adaptation de son programme de formation judiciaire au contexte caribéen tout en aidant les États à planifier et mener des campagnes nationales de désarmement, principalement en Amérique centrale, et en fournissant une assistance spécifique à l'intégration des méthodes de marquage et de traçage dans les politiques et législations nationales. S'il dispose de fonds suffisants, le Centre régional renforcera également son assistance sur les questions liées aux armes de destruction massive.

La formation normalisée destinée au personnel du secteur de la sécurité contribue directement à la capacité des États de saisir et d'intercepter des armes illégales. Le Centre régional a donc maintenu son programme phare de formation interinstitutions sur la lutte contre le commerce illicite des armes à feu, des munitions et des explosifs. Ainsi, 325 agents de 18 nationalités différentes ont été formés, portant à 3 425 le nombre total d'agents formés, dont 460 femmes.

Il convient aussi de signaler le stage binational organisé par le Centre régional à la frontière entre l'Équateur et la Colombie, qui a permis de promouvoir les échanges d'informations transfrontières et de proposer de nouveaux exercices pratiques. Outre les nombreux cours nationaux assurés cette année, le Centre régional a proposé à 13 États des Caraïbes un cours sous-régional durant lequel de nouveaux modules sur la sécurité maritime ont été introduits à titre expérimental. Ces nouveaux outils sont le résultat des nombreuses discussions régionales menées sur cette question sous la conduite du Centre régional des Nations Unies à Lima.

J'ai le plaisir d'informer la Commission qu'une récente évaluation de l'impact du programme de formation interinstitutions concernant les armes à feu, les munitions et les explosifs proposé par le Centre régional indique que trois États ont intégré ce programme dans les cursus de formation de leurs écoles nationales de police, pérennisant ainsi les connaissances et pratiques normalisées sur la question. Il me plaît aussi d'ajouter que cette évaluation fait ressortir une augmentation du nombre de saisies signalées par les pays ayant bénéficié d'une formation du Centre régional des Nations Unies à Lima.

Pour la période 2013-2014, le Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes dirigera la mise au point d'un module de gestion des données balistiques et des preuves aux fins d'améliorer les cours de formation interinstitutions déjà existants et à consolider les efforts sous-régionaux sur le partage des informations balistiques. Pour répondre aux demandes des États, le Centre espère obtenir le financement nécessaire afin de dispenser les cours sur le contrôle des frontières et sur la sécurité maritime. Également pour répondre aux demandes des États, l'offre d'une formation destinée uniquement aux femmes est une autre priorité pour laquelle le Centre tente d'obtenir des fonds.

Pour finir, je tiens à réaffirmer l'engagement du Centre à continuer de mettre au point et en œuvre des outils innovants pour lutter contre la prolifération illicite des armes et renforcer la sécurité des citoyens de la région. J'attends avec impatience de recevoir les impressions des membres quant à l'incidence de l'action du Centre sur le terrain et sur la façon dont nous pouvons mieux concentrer nos efforts pour répondre à leurs besoins en matière de désarmement, de non-prolifération et de maîtrise des armements.

Enfin, je tiens à remercier nos donateurs – l'Allemagne, l'Argentine, l'Australie, le Canada, la Colombie, l'Équateur, l'Espagne, les États-Unis d'Amérique, la Finlande, le Guyana, le Mexique, la Nouvelle-Zélande, le Panama, le Pérou, la Suède, et l'Organisation des États américains – de leur généreux appui, sans lequel aucune des activités que j'ai mentionnées n'aurait été possible. J'appelle en outre les pays, en particulier ceux de la région de l'Amérique latine et des Caraïbes, à continuer de soutenir le Centre.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à M^{me} Riggle.

M^{me} Riggle (Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Asie et dans le Pacifique) (*parle en anglais*) : C'est un plaisir que de prendre la parole devant la Commission pour la première fois. Comme les membres le savent, je suis la nouvelle Directrice du Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Asie et dans le Pacifique, basé à Katmandou. Je remercie la Commission et son président de me donner l'occasion de parler aujourd'hui.

Le Centre régional pour l'Asie commence à étendre ses activités, et je me réjouis de pouvoir partager certaines de ces informations avec la Commission aujourd'hui. L'année dernière fut une année de changements institutionnels et de projets. Je vais donc un peu m'appesantir sur ces deux aspects, car ils contribuent tous les deux à l'élaboration d'un programme plus large et plus solide pour notre institution.

Notre plus grand changement a bien sûr été la nomination de la nouvelle Directrice – à savoir moi-même – il y a tout juste huit mois, en février, et ce, trois mois à peine après que notre premier poste d'adjoint de niveau P-3 financé par l'Assemblée générale a été pourvu. Un nouveau Volontaire des Nations Unies, financé par le Gouvernement finlandais, vient également tout juste de rejoindre nos rangs, et nous accueillerons d'ici peu un administrateur auxiliaire

financé par le Gouvernement japonais. Deux membres de notre personnel recrutés localement sont toujours financés grâce à la contribution généreuse et l'appui du Gouvernement népalais, notre pays d'accueil.

Ces changements signifient d'une part, qu'avec ces nouvelles capacités, nous apportons un niveau de capacité professionnelle plus élevé aux projets et programmes, mais aussi qu'une partie de l'année 2012 a été consacrée à notre transition, ce qui n'est pas reflété sur les diapositives présentées aux membres. Je voudrais juste dire brièvement que, dans le cadre de notre transition, nous avons entrepris un exercice de planification stratégique cette année afin de mener nos activités selon une certaine orientation et vision. Cela nous a vraiment aidés à identifier les activités et les projets utiles sur lesquels se concentrer ou travailler, sachant que nous tentons d'élargir les activités du Centre et de mieux servir les pays de la région.

Notre objectif est, comme toujours, de devenir un partenaire clef pour les États de notre région au sein d'un système destiné à répondre à leurs objectifs de paix, de désarmement, de non-prolifération et de maîtrise des armements. Je vais maintenant commenter les diapositives.

Les membres qui étaient ici l'an dernier savent que chaque année nous travaillons en partenariat avec le Gouvernement de la République de Corée pour organiser et coparrainer une conférence de haut niveau sur les questions de désarmement et de non-prolifération. La conférence de l'an dernier, qui s'est une fois de plus tenue à Cheju, en République de Corée, avait pour thème « Passé et futur du désarmement et de la non-prolifération ». Des experts du monde entier ont débattu de questions telles que les armes de destruction massive, la non-prolifération, le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, le traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles, les problèmes nucléaires nord-coréens et la maîtrise des armes classiques.

Pendant l'année écoulée également, mon équipe et moi-même avons été sollicités pour faire des exposés dans différentes conférences régionales, dont une avec les pays du Pacifique sur le Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects et sur le traité sur le commerce des armes; une autre avec les pays asiatiques sur la Conférence d'examen du Programme d'action; et une autre encore avec l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est sur les armes légères et de petit calibre illicites et la maîtrise des munitions non explosées. Ces

présentations sont le genre de contributions que nous espérons continuer à faire dans la région.

Nous avons lancé un projet de petite envergure, bien que non négligeable, dans notre pays d'accueil, qui comprenait un concours de dessins pour enfants sur le thème « Children in peace », dans le cadre d'un projet pilote d'éducation en matière de désarmement. Je l'évoquerai dans le cadre de la diapositive suivante.

Après avoir discuté avec les pays de la région, dialogué avec eux et les avoir sensibilisés, ce que nous faisons de plus en plus, nous nous sommes aperçus que l'un des services utiles que nous pourrions rendre consiste à diffuser des informations sur les activités menées actuellement par l'ONU en matière de désarmement, de non-prolifération et de maîtrise des armements. Cette année, par exemple, nous avons envoyé des mises à jour hebdomadaires sur le traité sur le commerce des armes pendant les négociations, par le biais d'une liste de diffusion composée en grande partie de représentants des Gouvernements des quelque 43 pays que nous couvrons. Nous avons également envoyé des informations en préparation de la Conférence d'examen du Programme d'action, et avons partagé des documents de référence sur la Conférence générale de l'Agence internationale de l'énergie atomique et d'autres activités du même genre. Il s'agissait d'informations librement accessibles qui ont été recueillies et traitées par notre personnel puis centralisées en un seul courrier électronique. Les réactions que nous avons reçues après chaque compilation étaient excellentes. Voilà quelque chose que nous continuerons de faire.

La diapositive suivante vise à montrer quelques-unes des superbes photos que nous avons prises, et non pas à présenter un grand projet. Cet été, nous nous sommes rendus dans un certain nombre d'écoles de la vallée de Katmandou pour demander aux enfants ce que la paix signifiait pour eux, leurs écoles et leurs familles. Nous avons échangé des informations sur la paix et le désarmement – la photo gagnante, au coin de la diapositive, représente des pistolets barrés d'un trait – et nous avons demandé aux enfants d'illustrer leurs pensées sur papier. Les résultats ont été très inspirés, comme le sont souvent les enfants. L'année prochaine, nous espérons porter plus loin cet enseignement et l'intégrer dans une partie du programme. Nous souhaiterions que, une fois sa phase pilote menée à bien, ce projet soit mis en œuvre dans d'autres pays de la région.

La diapositive suivante présente e vision tournée vers l'avenir, ce à quoi nous nous sommes beaucoup

consacrés durant l'année 2012. C'est l'un des aspects dont je préfère parler. Nous avons déjà reçu un appui tellement important de la part des pays de la région pendant les huit premiers mois qui ont suivi mon entrée en fonction que nous nous attendons à conclure nombre de nouveaux partenariats au cours des prochains mois et des prochaines années. Nous sommes heureux d'annoncer que, si l'on regarde en détail la liste présentée ici, une grande conférence aura lieu prochainement – dont je suis ravie de dire qu'elle en est à sa vingt-quatrième édition – avec le Gouvernement japonais, qui est toujours un fervent partisan du Centre. La ville de Shizuoka, célèbre pour sa vue sur le mont Fuji, accueillera la conférence de l'année prochaine, du 30 janvier au 2 février 2013. En janvier, nous organiserons un atelier de formation, de même que la onzième édition de la Conférence ONU-République de Corée sur les questions de désarmement et de non-prolifération, également à Cheju. En décembre, nous organiserons un atelier à Bangkok et dans un autre pays d'Asie pour discuter de la mise en œuvre du Programme d'action. C'est une nouvelle aventure pour nous, et la première d'une série dont nous espérons qu'elle permettra à la fois d'aider directement les pays s'agissant de la mise en œuvre – dont nous savons tous qu'elle peut être assez technique – et de surmonter certains obstacles linguistiques pour aider les pays à prendre pleinement part à ces importants instruments internationaux.

Comme l'a également indiqué mon collègue du Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique, une étape importante pour nous est le programme très réussi sur le trafic d'armes à feu, de munitions et d'explosifs mis en œuvre par le Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes, que M^{me} Régimbal vient de mentionner. Nous intégrerons également ce programme au contexte de l'Asie et du Pacifique. Ce sera pour nous une activité décisive, et il est à espérer qu'au cours des prochaines années, elle deviendra un très gros projet. Nous avons la chance de disposer d'un programme testé et mis à l'épreuve comme celui-là sur la maîtrise des armes légères et de petit calibre. Nous avons l'intention d'en tirer le meilleur parti. Nous nous limiterons initialement à l'Asie du Sud et du Sud-Est; le cours de formation sera testé dans un pays de chaque sous-région, et des séminaires préliminaires seront organisés avec de hauts responsables de ces sous-régions afin de mieux comprendre la nature spécifique de la maîtrise des armes légères et de petit calibre au niveau national

dans ces sous-régions. Nous envisageons d'offrir le programme à tout pays de la sous-région qui le souhaite, et au final à l'ensemble de la région Asie-Pacifique, une fois que nous aurons obtenu le financement, adapté comme il se doit les manuels de formation et testé le cours .

Nous avons également l'intention de poursuivre nos séries d'ateliers à l'intention des journalistes et des éditeurs de la région de l'Asie-Pacifique afin d'améliorer leur connaissance des questions de désarmement, de non-prolifération et de maîtrise des armements, qui, je le répète, peuvent parfois être difficiles à suivre d'autant qu'elles évoluent rapidement, notamment dans cette région. Nous pensons que si les médias maîtrisent mieux ces questions, elles bénéficieront d'une meilleure attention et d'une couverture plus fidèle, ce qui permettra de mobiliser davantage le grand public.

Enfin, nous voulons être en mesure de répondre aux demandes concernant l'application de la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité et de promouvoir davantage cette importante résolution dans notre région.

Je terminerai en remerciant l'Assemblée générale de son appui renouvelé à notre centre. Le financement de base qu'elle nous assure permet de mener un vaste éventail d'activités importantes dans les domaines du désarmement, de la non-prolifération et de la maîtrise des armements, et nous allons l'utiliser à bon escient. Aux 43 pays de notre région, je voudrais dire que notre objectif fondamental est de les servir du mieux que nous le pouvons. Notre ambition est de contribuer utilement à leurs objectifs et activités en matière de paix et de désarmement. Nous voudrions qu'ils pensent à nous contacter lorsqu'ils ont des questions sur l'ensemble des problèmes que j'ai évoqués aujourd'hui, et nous considèrent comme un partenaire stratégique. Nous les invitons vivement à prendre contact avec nous pour nous faire part de leurs idées et de leurs besoins et nous permettre d'appliquer toute la panoplie d'outils à notre disposition pour les aider afin que partenaires, nous fassions ensemble de l'Asie-Pacifique une région plus sûre.

Le Président (*parle en anglais*) : Afin que nous puissions avoir un échange interactif avec nos intervenants, je vais maintenant suspendre la séance pour que nous poursuivions la discussion dans un cadre plus informel.

La séance, suspendue à 11 h 5, est reprise à 11 h 30.

Le Président (*parle en anglais*) : Nous allons maintenant entendre le reste des orateurs inscrits au titre du groupe de questions 4, « Armes classiques ». Comme je l'ai indiqué plus tôt, il y a encore 72 orateurs inscrits sur cette liste. Avant de poursuivre, je voudrais insister sur le fait que nous sommes en retard de trois jours sur notre calendrier. À moins que les délégations respectent rigoureusement la limite de cinq minutes pour les interventions faites à titre national et de sept minutes pour celles faites au nom d'un groupe d'États, nous ne serons pas en mesure d'achever nos travaux le 7 novembre, la date limite fixée par le Bureau de l'Assemblée générale. Il est donc impératif que nous fassions tous preuve de bonne volonté pour que nous rattrapions le retard. Je le répète, les délégations sont vivement encouragées à prononcer une version concise et abrégée de leur déclaration et à fournir une copie de leur texte intégral pour qu'il soit publié sur QuickFirst, le portail Web de la Première Commission.

M. Reid (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Pour gagner du temps, compte tenu de vos observations, Monsieur le Président, nous avons abrégé notre déclaration. Toutefois une version plus complète sera disponible prochainement sur le site Internet de la Mission des États-Unis d'Amérique auprès de l'Organisation des Nations Unies afin que nos collègues puissent prendre connaissance de notre analyse approfondie de toutes ces questions.

Dans mon intervention, je vais aborder plusieurs questions séparées relatives au traité sur le commerce des armes, à la destruction des armes classiques, aux armes légères et de petit calibre, aux systèmes portables de défense anti-aérienne (MANPADS) et à la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination (CCAC).

En ce qui concerne le traité sur le commerce des armes, les États-Unis demeurent fermes dans leur volonté de parvenir à un traité sur le commerce des armes qui soit vigoureux et endigue les effets adverses que le commerce international illicite des armes a sur la paix et la stabilité mondiales. Un traité efficace, c'est-à-dire un traité qui reconnaît que chaque pays doit adapter et faire appliquer ses mécanismes nationaux de contrôle des exportations, peut contribuer à faire en sorte que les armes classiques qui passent les frontières internationales ne soient utilisées qu'à des fins légitimes

et non pour renforcer la position de ceux qui s'en servent pour commettre des violations du droit international.

Nous avons indiqué à la fin de la Conférence de juillet qu'il fallait se donner davantage de temps pour que les négociations sur cette question aboutissent à un meilleur résultat. Le but, et c'est en fait un impératif, est de produire le bon texte. Nous allons continuer de travailler d'arrache-pied pour obtenir un traité qui contribue à la sécurité internationale, à la protection des droits souverains des États de pratiquer un commerce licite des armes et réponde aux objectifs et aux préoccupations que nous avons exposés tout au long des négociations, notamment pour ce qui est de ne pas porter atteinte au droit constitutionnel de nos concitoyens de porter des armes.

Les États-Unis appuient énergiquement la proposition de convoquer une brève conférence des Nations Unies au printemps prochain afin de poursuivre les efforts de négociation d'un traité sur le commerce des armes efficace, qui couvre les problèmes liés au transfert international des armes et à sa réglementation en établissant des normes strictes applicables à notre échelle nationale et que l'immense majorité des États puissent également approuver et dûment respecter.

Les États-Unis souscrivent au projet de résolution sur le traité sur le commerce des armes (A/C.1/67/L.11) qui a été présenté par ses coauteurs parce qu'il précise utilement où nous en sommes dans le processus d'élaboration d'un traité efficace et où nous devrions faire fructifier les efforts déployés en juillet pour mener à bien les négociations. Nous devons mettre à profit la période qui nous sépare du printemps pour réfléchir au texte que le Président de la Conférence en juillet, M. Roberto García Moritán, a préparé à l'issue des nombreuses consultations qu'il a eues, et déterminer quels sont les changements supplémentaires nécessaires pour en faire un traité acceptable et efficace. Il est regrettable que le Président de la Conférence ait été empêché de présenter ce texte en personne.

Je passe maintenant à la question de la destruction des armes classiques. Les États-Unis continuent d'appuyer vigoureusement l'élimination des armes classiques et de leurs munitions qui sont vieillissantes, en surplus, mal sécurisées ou présentant d'autres risques, ainsi que des restes explosifs de guerre. Depuis 1993, nous avons fourni plus de 2 milliards de dollars d'aide à plus de 90 pays pour leurs programmes de destruction d'armes classiques, en particulier pour le déminage et la destruction des munitions non explosées

ainsi que celle des armes légères et de petit calibre et de leurs munitions excédentaires.

En ce qui concerne les armes légères et de petit calibre elles-mêmes, les États-Unis sont très attachés à la pleine mise en œuvre du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects; Programme d'action relatif aux armes légères, adopté en 2001 par les Nations Unies. Les États-Unis appuient l'application de l'Instrument international de traçage, ainsi que les recommandations du Groupe d'experts gouvernementaux sur le courtage des armes légères et de petit calibre.

Les États-Unis se félicitent que les États participant à la deuxième Conférence d'examen du Programme d'action aient adopté par consensus le Document final de la Conférence (voir A/CONF.192/2012/RC/4, annexes I et II). Nous sommes particulièrement satisfaits que ce document mentionne le rôle des femmes et des organisations régionales dans la mise en œuvre du Programme d'action et établisse un calendrier de réunion pour la période allant de 2012 à 2018. Nous accueillons aussi favorablement l'appel lancé aux États pour qu'ils désignent des points de contact pour l'application de l'Instrument international de traçage d'ici à la prochaine conférence d'examen en 2018.

Les États-Unis fournissent une assistance très variée pour lutter contre le trafic des armes classiques, aidant les États à améliorer le contrôle de leurs exportations et leur apportant une assistance technique pour garantir la sécurité physique et la bonne gestion des stocks d'armes et de munitions présentant des risques. Depuis 2001, le Département d'État des États-Unis financent des programmes qui ont permis de détruire environ 1,6 million d'armes excédentaires ou mal sécurisées et plus de 90 000 tonnes de munitions à travers le monde.

Les États-Unis sont aussi d'ardents défenseurs de l'inclusion des armes légères et de petit calibre au Registre des armes classiques. Cette question est débattue depuis l'an 2000 et il est grand temps que le Registre soit élargi pour répondre aux préoccupations en matière de sécurité que suscitent les armes classiques dans la plupart des pays du monde.

Pour ce qui est des MANPADS, les missiles sol-air portatifs tirés à l'épaule qui sont entre les mains de terroristes, d'insurgés ou de criminels représentent une grave menace pour le transport aérien de passagers,

l'industrie de l'aviation commerciale et les avions militaires partout dans le monde. Conscients du risque que ces armes soient détournées et utilisées par ces groupes, les États-Unis ont mis en place des contrôles à l'exportation très stricts concernant le transfert de tous les types de MANPADS. Le Gouvernement des États-Unis ne transfère ces armes qu'à d'autres gouvernements selon la procédure des ventes militaires à l'étranger, le Foreign Military Sales system. Depuis 2003, les États-Unis ont coopéré avec différents pays dans le monde pour détruire près de 33 000 MANPADS excédentaires, mal sécurisés, détenus illégalement ou qui présentent d'autres risques dans 37 pays.

Quant à la Convention sur les armes inhumaines (CCAC), les États-Unis sont une haute partie contractante à cet instrument et à l'ensemble de ses cinq protocoles. Les États-Unis accordent énormément d'importance à la CCAC car elle a été capable de rapprocher des États ayant des préoccupations nationales très variées en matière de sécurité. Nous avons été profondément déçus par l'incapacité de la quatrième Conférence d'examen d'adopter un protocole sur les armes à sous-munitions. Ce protocole aurait conduit à l'interdiction immédiate de plusieurs millions de bombes à sous-munitions, soumis le reste des bombes à sous-munitions à un ensemble précis de restrictions et de réglementations, et assujetti les États Membres à une liste détaillée d'obligations supplémentaires sur des questions comme le déminage, la transparence et la destruction de ces armes, qui auraient toutes permis une avancée importante dans le domaine humanitaire dans le monde entier.

Les États-Unis continueront de réduire au maximum les risques potentiels que représentent ces armes pour les civils et les infrastructures civiles en mettant en œuvre la politique du Département de la défense des États-Unis sur les bombes à sous-munitions et leurs dommages imprévus sur les civils, qu'a signé le Secrétaire d'État, M. Gates, en juin 2008 et qui stipule qu'après 2018, les départements et commandements militaires et de combat des États-Unis n'emploieront que des bombes dont les sous-munitions, après armement, ne produisent pas plus d'1 % d'engins non explosés dans l'ensemble des cadres d'opérations prévus. Nous invitons les autres pays à prendre des mesures analogues.

Nous attendons avec intérêt la réunion annuelle des hautes parties contractantes prévue en novembre et l'établissement d'un programme de travail pour 2013 permettant aux États parties à la Convention sur les armes inhumaines de continuer à appuyer

l'universalisation de la Convention et la mise en œuvre de tous ses Protocoles.

M. Dondisch (Mexique) (*parle en espagnol*) : La vente irresponsable d'armes classiques et le trafic d'armes légères et de petit calibre continuent de faire un nombre alarmant de mort au niveau mondial, d'alimenter les conflits les plus sanglants et plus particulièrement la criminalité transnationale organisée. La facilité d'accès à ces armes, l'absence de limitations ou de contrôles effectifs imposés à leur détention par des civils et le manque de réglementations suffisantes dans le domaine des munitions ont des conséquences dévastatrices dans le monde entier, non seulement sur le plan humanitaire, mais également sur les plans économique, politique et social, autant de phénomènes qui nous unissent dans une responsabilité commune exigeant une action commune.

C'est la raison pour laquelle nous regrettons que la Conférence diplomatique de juillet dernier consacrée à la négociation du traité sur le commerce des armes se soit achevée sans accord. Cette déception a d'ailleurs été exprimée de façon claire et éloquente par 90 délégations dont la nôtre le dernier jour de la Conférence. Mais nous avons également exprimé notre détermination de poursuivre l'action et de continuer de travailler pour que ce traité devienne réalité dans un proche avenir.

Pour le Mexique, l'adoption d'un traité interdisant les transferts d'armes classiques, y compris les armes légères et de petit calibre et leurs munitions ainsi que les autres types d'explosifs, ne saurait être repoussée, s'il existe un risque qu'elles soient utilisées pour commettre des violations des droits de l'homme et du droit international. Nous avons besoin d'urgence d'un traité établissant des mécanismes clairs, sérieux et efficaces permettant d'éviter le détournement de ces armes et de leurs munitions vers le marché illicite et les organisations de la criminalité transnationale organisée, avec les incidences humanitaires que nous connaissons.

Le Mexique n'épargnera aucun effort pour obtenir un traité solide et efficace. C'est la raison pour laquelle nous accueillons avec satisfaction le projet de résolution présenté par le Costa Rica (A/C.1/67/L.11) qui, s'il maintient, certes, les restrictions qui pourraient empêcher de faire valoir la volonté de la grande majorité des États au sein du traité, prépare néanmoins clairement la voie, nous le reconnaissons, à la conclusion des négociations interrompues en juillet et à l'achèvement du travail que nous a confié l'Assemblée générale.

Il nous reste beaucoup de travail à accomplir, puisqu'il reste encore de nombreux sujets en suspens à régler afin de conclure le solide traité auquel nous aspirons, y compris l'établissement de mécanismes transparents aux fins de la révision juridique de cet instrument. Cependant, grâce aux avancées réalisées en juillet et à la volonté générale de parvenir à un accord, nous sommes en mesure d'atteindre cet objectif. Nous ne devons pas perdre de vue le fait qu'il y va de la vie de milliers de personnes et du développement de nos pays. Le temps presse et la nécessité d'agir se fait de plus en plus sentir.

Nous pouvons souligner une avancée positive en matière d'armes classiques sous la forme de la conclusion couronnée de succès de la deuxième Conférence des Nations Unies chargée d'examiner les progrès accomplis dans l'exécution du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects. En dépit de cette réussite, le commerce illicite des armes légères et de petit calibre continue d'avoir des incidences négatives sur nos sociétés, et en particulier notre région et mon pays.

Nous devons prendre d'urgence des mesures en vue de mettre en œuvre efficacement les dispositions du Programme d'action et de ses réunions de suivi. Les réunions biennales entre les États et les réunions d'experts gouvernementaux ont démontré leur utilité. Nous devons continuer de renforcer ces instances afin qu'elles produisent des recommandations concrètes et applicables. Nous ne pouvons reléguer au passé l'avancée qu'il nous a fallu tant de temps à obtenir. L'appel universel à la mise en œuvre des accords conclus lors des réunions sur le Programme d'action doit être maintenu.

Le Mexique réitère son engagement à l'égard du droit international humanitaire comme ensemble fondamental de principes et de normes à l'intention des parties en conflit. Nous nous associons aux appels visant à prévenir et éliminer l'utilisation des armes à densité maximale et qui frappent sans discrimination, dans les zones densément peuplées, ce qui est indubitablement contraire au droit international applicable. À cet égard, nous nous félicitons de la quatrième Conférence des Hautes Parties contractantes chargée de l'examen de la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination,

qui s'est tenue en novembre dernier, ainsi que de la troisième Assemblée des États parties à la Convention sur les armes à sous-munitions. Le Mexique condamne tout recours aux armes à sous-munitions, par quelque acteur et dans quelque circonstance que ce soit, et il réaffirme que cela constitue une violation des principes consacrés dans le droit international humanitaire.

Le Mexique réaffirme son engagement de contribuer à l'application efficace de la Convention sur les armes à sous-munitions et de favoriser la coopération et l'assistance dans les domaines couverts par cet instrument au cours de son mandat de coordonnateur de la coopération et de l'assistance dans le cadre de la Convention de 2012 à 2013.

De même, le Mexique renouvelle son engagement à l'égard des objectifs humanitaires de la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction. Nous devons continuer de progresser vers l'élimination totale des mines terrestres antipersonnel et l'examen des graves conséquences humanitaires de son emploi pour la population civile. Nous lançons un appel aux États parties afin qu'ils œuvrent à l'application du Plan d'action de Carthagène pour 2010-2014 en vue de l'application pleine et efficace de la Convention d'Ottawa.

Enfin, je voudrais terminer par un hommage particulier au rôle que joue la société civile, et en particulier les organisations non gouvernementales spécialisées dans le désarmement et la maîtrise des armements, dans le suivi des instruments multilatéraux relatifs aux armes classiques. L'appui que ces organisations apportent aux États est fondamental pour l'application de ces instruments ainsi que pour continuer d'alerter la communauté internationale sur les incidences humanitaires de ces armes.

M. Vasiliev (Fédération de Russie) (*parle en anglais*) : Tout comme mes collègues, ma délégation a beaucoup à dire sur la question des armes classiques, pour des raisons évidentes. Cependant, eu égard à votre demande, Monsieur le Président, ainsi qu'au fait que ma délégation ne présente aucun projet de résolution au titre de ce groupe de questions, je m'abstiendrai de faire une déclaration à ce stade. En revanche, nous nous réservons le droit de faire une déclaration pour expliquer notre vote lorsque nous nous prononcerons sur les différents projets de résolution au titre de ce groupe de questions.

Le Président (*parle en anglais*) : La Fédération de Russie vient de donner un bon exemple. Il y a deux façons d'accélérer nos travaux. L'une d'elles consiste à prendre des mesures de l'ordre de celle qu'a prise la Russie. J'espère que cet exemple sera suivi par les quatre autres membres permanents du Conseil de sécurité, ainsi que par les États non dotés d'armes nucléaires.

Avant de donner la parole à l'orateur suivant sur ma liste, l'Ambassadrice de Lituanie, M^{me} Raimonda Murmokaitė, je tiens à lui souhaiter chaleureusement la bienvenue à New York et à la féliciter de sa nomination au poste de nouveau représentant permanent de la Lituanie.

M^{me} Murmokaitė (Lituanie) (*parle en anglais*) : Merci, Monsieur le Président, de ces très aimables paroles.

La Lituanie s'associe à la déclaration faite au nom de l'Union européenne (voir A/C.1/67/PV.14). En outre, j'aimerais aborder quelques points d'importance particulière pour la Lituanie.

S'agissant du traité sur le commerce des armes, nous sommes convaincus que seul un instrument juridiquement contraignant établissant les normes internationales les plus élevées en matière de transferts des armes classiques est de nature à en empêcher l'utilisation en violation du droit international humanitaire et du droit des droits de l'homme ou de façon qui menace la sécurité internationale, régionale et nationale.

Bien que la Lituanie se félicite des progrès accomplis à la Conférence pour un traité sur le commerce des armes, en juillet, nous sommes déçus qu'aucun accord n'ait été conclu sur un texte définitif. Nous appuyons pleinement la proposition du groupe central de convoquer la conférence finale en mars, ce qui permettrait de mettre la dernière main au traité et de l'adopter sur la base du projet de texte du 26 juillet. Nous nous sommes portés coauteurs du projet de résolution correspondant (A/C.1/67/L.11) et invitons les autres pays à faire de même.

Le commerce illégal et l'accumulation des armes légères et de petit calibre demeurent une cause majeure de violence et de souffrances en même temps qu'un obstacle au développement. La Lituanie considère le Programme d'action des Nations Unies en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects comme le cadre multilatéral indispensable face au fléau que représentent

ces armes. La Lituanie se félicite de l'adoption par consensus du Document final de la Conférence d'examen (voir A/CONF.192/2012/RC/4, annexes I et II).

L'accord portant sur un mécanisme opérationnel de suivi, ainsi que le renforcement de la coopération régionale, la poursuite des progrès en matière de marquage et de traçage et l'amélioration de la mise en adéquation des besoins et des ressources demeurent des questions particulièrement importantes pour nous. À mesure que nous avançons, nous devrions envisager les moyens d'adapter le Programme d'action aux nouveaux défis qui se présentent. Nous devons en particulier explorer la dimension sexiste de la violence armée alimentée par le commerce illicite, ce qui est essentiel pour comprendre les différentes façons dont les hommes, les femmes et les enfants y participent et les subissent.

À peine plus de deux ans après son entrée en vigueur, la Convention sur les armes à sous-munitions a déjà d'importants effets sur le plan humanitaire, à mesure du déminage par les parties à la Convention des terrains infestés, de la destruction de leurs stocks et de la mise en œuvre de leurs programmes d'assistance aux victimes. La Lituanie se félicite du nombre croissant des ratifications et des adhésions à la Convention, qui compte maintenant 77 pays membres. Sept nouveaux pays viennent d'adhérer cette année mais pour que la Convention devienne universelle nous devons faire davantage d'efforts pour poursuivre sur cette lancée.

En ce qui concerne la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction, la Lituanie reste convaincue que la responsabilité de la mise en œuvre de la Convention repose essentiellement sur les États parties concernés. Toutefois, dans le cas des pays les plus touchés, l'aide des autres parties prenantes est vitale. Nous en appelons à la communauté des pays concernés par l'action antimines afin qu'ils aident davantage les États touchés à surmonter leurs problèmes particuliers, tels que, dans le cas de l'Ukraine et du Bélarus, la destruction des mines de type « perroquet », de façon efficace et écologiquement viable.

Avec la multiplication et la complexification des instances et des instruments relatifs aux armes classiques, il apparaît clairement nécessaire d'adopter une démarche plus intégrée, plus cohérente et plus coopérative entre leurs membres, secrétariats et groupes d'aide à la mise en œuvre respectifs ainsi que les autres parties prenantes.

Les mesures de renforcement de la confiance et de la sécurité demeurent une importante contribution à la paix et à la sécurité mondiales et à l'instauration de la confiance entre les pays. Il nous semble particulièrement préoccupant que le nombre d'États Membres ayant présenté leur rapport annuel dans le cadre du Registre des armes classiques et du Rapport des Nations Unies sur les dépenses militaires ait sensiblement diminué cette année. La Lituanie fournit quant à elle ces informations régulièrement et appelle tous les États à présenter leur rapport annuel en y fournissant à titre volontaire des informations sur les transferts d'armes légères opérés.

Je voudrais enfin souligner l'importance des mesures de renforcement de la confiance et de la sécurité au niveau régional. La Lituanie souhaite rappeler l'utilisation des outils novateurs mis au point dans le cadre de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, ce qui pourrait également être une source d'inspiration pour d'autres initiatives régionales.

M. Yennimatas (Grèce) (*parle en anglais*) : Je tiens d'emblée à dire que la Grèce s'associe sans réserve à la déclaration faite hier par l'observateur de l'Union européenne (voir A/C.1/67/PV.14).

L'année dernière a été effectivement riche en événements dans le domaine de la maîtrise des armes classiques, avec toutefois des résultats mitigés. Nous avons vu que la deuxième Conférence des Nations Unies chargée d'examiner les progrès accomplis dans l'exécution du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects a fait des progrès, tandis que les efforts déployés pour conclure un traité sur le commerce des armes, en dépit d'un revers initial en juillet, restent prometteurs. Nous croyons que le projet de texte du Président, tel que distribué le 26 juillet, a bien résumé la substance du processus de négociations lancé au cours de la Conférence diplomatique. Nous pensons qu'il ne faut ménager aucun effort pour finaliser le travail accompli l'été dernier. À cet égard, nous nous félicitons des initiatives prises par la Première Commission qui donnera un nouvel élan à la tenue d'une prochaine conférence diplomatique au début de 2013.

M. Salim (Kenya), Vice-Président, assume la présidence.

En dépit de ces développements positifs, la Grèce se doit d'exprimer sa déception face à l'échec de la Conférence d'examen de la Convention sur

l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination, qui a été incapable de conclure un accord sur un protocole sur les armes à sous-munitions. Nous continuons de croire que la Convention sur certaines armes classiques est le seul forum en mesure d'inclure les principaux fabricants et utilisateurs d'armes à sous-munitions dans de futures négociations où pourra être préservé l'équilibre délicat entre utilité militaire et préoccupations humanitaires.

S'agissant du travail réalisé plus récemment dans le contexte de la Convention sur certaines armes classiques, nous nous félicitons des débats tenus en avril sur les mines autres que les mines antipersonnel à la réunion d'experts qui a eu lieu conformément aux décisions pertinentes prises pendant la quatrième Conférence d'examen de la Convention sur certaines armes classiques. À cet égard, nous réitérons notre position, à savoir, que la question des mines autres que les mines antipersonnel doit continuer d'être examinée dans le cadre de la Convention sur certaines armes classiques.

Pour ce qui est des autres instruments relatifs aux armes classiques, la Grèce salue les progrès réalisés au cours de la onzième Réunion des États parties à la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction, tenue à Phnom Penh en décembre 2011. La Grèce remercie le Gouvernement cambodgien d'avoir organisé avec succès cette manifestation. Nous accordons une grande importance au respect des obligations que nous impose la Convention. À cet égard, la Grèce s'est acquittée des obligations qui lui incombent au titre de l'article 5 – sur le déminage – avec quatre ans d'avance sur le calendrier, et fait tout son possible pour achever la destruction de ses stocks, en dépit de gros problèmes financiers.

Nous sommes encouragés par les propos tenus ici ces derniers jours et sommes certains que nous ferons des progrès au cours des prochains jours, en dépit des divergences susceptibles de nous empêcher d'aller de l'avant. Notre tâche doit, toutefois, avancer d'une manière pratique et pragmatique, sans perdre de vue les contraintes financières auxquelles les gouvernements font face aujourd'hui. L'augmentation des contributions financières des États Membres aux divers instruments de désarmement n'est à envisager qu'avec la plus grande circonspection.

M. Alcántara (République dominicaine) (*parle en espagnol*) : La République dominicaine est heureuse de s'associer aux orateurs précédents pour féliciter très sincèrement l'Ambassadeur Percaya de son élection à la présidence de la Première Commission. Nous félicitons également les autres membres du Bureau et les assurons de notre entière coopération dans l'exécution de leurs travaux.

Ma délégation croit aux buts et objectifs du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects. Elle appuie toutes les mesures et activités qui contribuent à mettre fin aux conséquences tragiques de la prolifération et de l'utilisation de ces armes, dont plus de la moitié fait l'objet d'un commerce illicite. Plus de 1 000 entreprises les fabriquent dans plus de 100 pays, et nous en savons moins sur la quantité de ces armes en circulation que sur le nombre d'ogives nucléaires dans le monde.

Nous sommes bien conscients de leur impact et de leur incidence néfaste sur la tranquillité, l'harmonie sociale, la paix et la stabilité, ainsi que de leur effet préjudiciable sur les initiatives des États Membres visant à promouvoir l'éradication de la pauvreté et le développement durable. Grâce au don que l'Organisation des États américains nous a fait hier d'une équipe spéciale chargée du marquage des armes, la République dominicaine a pu devenir un membre actif d'un programme régional qui promeut le marquage des armes à feu en Amérique latine et dans les Caraïbes.

Nous œuvrons énergiquement à contrôler l'acquisition d'armes et nous avons fait des progrès dans la mise en place de mécanismes de contrôle afin d'éviter que des armes ne traversent nos frontières. Toutefois, les défis posés par les contrôles douaniers dans le cadre de la lutte contre le trafic des armes légères et de petit calibre doivent être abordés dans une perspective plus multilatérale qui inclut le renforcement des législations relatives au contrôle des frontières, à la coopération entre les institutions chargées du contrôle effectif des frontières, à l'amélioration des infrastructures, à la mise à jour des équipements et à la formation du personnel.

La République dominicaine déplore que l'on ne soit pas parvenu à un accord sur l'adoption d'un traité international sur le commerce des armes juridiquement contraignant. L'absence de normes internationales communes sur l'importation, l'exportation et le transfert d'armes classiques est l'un des facteurs qui contribuent aux conflits, au déplacement de

populations, à la délinquance et au terrorisme. Dans le contexte international actuel, les mesures que nous avons prises n'ont pas été efficaces du fait de leurs limitations, notamment pour ce qui est de l'application, de la vérification et du suivi.

Même les termes « légères et de petit calibre » que nous utilisons dans les instruments internationaux pour qualifier les armes à feu sont euphémiques, voire trompeurs, comme si, à des fins publiques, on essayait, comme on dit dans mon pays, de faire passer des chats pour des chiens. Ce que ces instruments qualifient « d'armes de petit calibre » – et ces guillemets n'ont jamais été aussi bien utilisés – ce sont également les revolvers et pistolets automatiques, ainsi que les fusils et les carabines, les mitraillettes, les fusils d'assaut et les mitrailleuses légères. Et le cas de que nous appelons « armes légères » est on ne peut plus choquant, car celles-ci n'incluent rien de moins que les armes lourdes. La réalité est que dans la catégorie d'armes légères rentrent également les mitrailleuses lourdes, les lance-grenades portatifs, avec ou sans support, les canons antiaériens portatifs, les canons antichars portatifs, les canons sans recul, les lance-missiles antichars portatifs et les systèmes de roquettes, les lance-missiles antiaériens et les mortiers de calibre inférieur à 100 mm.

Avec un traité efficace sur le commerce des armes classiques, tous les pays disposeraient de paramètres rigoureux à même de garantir un commerce des armes plus responsable. Nous espérons sincèrement que la Conférence prévue pour mars prochain encouragera la communauté internationale à renouveler son engagement à remédier à cette situation, en s'inspirant de la forte volonté politique commune qui existe s'agissant de lutter efficacement contre le fléau que représentent les armes, et surtout le commerce illicite des armes légères et de petit calibre.

M. Eloumni (Maroc) (*parle en anglais*) : Nous allons nous limiter essentiellement à un seul point. Notre déclaration sera disponible dans son intégralité sur le site Web et sera envoyée par courriel à ceux qui sont intéressés.

Nous appuyons énergiquement le Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects et l'Instrument international de traçage. À cet égard, nous nous félicitons du succès de la deuxième Conférence d'examen du Programme d'action et de l'Instrument. Nous sommes favorables au renforcement de leur mise en œuvre.

Dans le même esprit, nous avons soutenu le processus visant à la conclusion d'un traité sur le commerce des armes pour réglementer ce commerce afin de prévenir les transferts illicites et de traiter des aspects humanitaires du commerce des armes classiques, dans le plein respect des droits légitimes que la Charte des Nations Unies confère aux États. Le Maroc a contribué activement aux travaux de la Conférence qui s'est tenue en juillet 2012.

Nous déplorons que la Conférence n'ait pu parvenir à un consensus sur le texte de ce traité. Nous restons convaincus que les États doivent poursuivre leurs efforts et faire fond sur les progrès réalisés. C'est pourquoi nous nous sommes joints à l'appel lancé en juillet par 90 délégations. C'est également pour cette raison que nous appuyons la proposition de poursuivre les négociations dans le cadre d'une conférence qui se tiendra en mars 2013, comme l'indique le projet de résolution dont la Commission est saisie (A/C.1/67/L.11).

Nous nous félicitons de ce que les travaux de cette conférence seront régis par le même règlement intérieur et les mêmes modalités, y compris en ce qui concerne le principe du consensus et la participation des organisations non-gouvernementales. Pour le Maroc, le consensus est un moyen de s'assurer que toutes les préoccupations et tous les points de vue sont pris en compte sur un pied d'égalité, ce qui garantit l'appui le plus large possible au résultat de la conférence. Il ne constitue en aucun cas un moyen de bloquer le processus ou de faire obstacle à la conclusion d'un accord, un effet qui n'a rien à voir avec le principe du consensus en soi, mais découle davantage d'une interprétation abusive de ce principe.

Le Maroc se félicite de la participation des organisations non gouvernementales à ce processus. Nous apprécions le dynamisme qu'elles apportent au débat et l'expertise dont elles font profiter les délégations, dans le plein respect du caractère intergouvernemental de la conférence. Il faut maintenir et respecter les dispositions prises d'un commun accord concernant leur participation. Ce processus doit demeurer transparent et sans exclusive. Il convient de désigner le président de la conférence le plus rapidement possible. Nous devons mettre à profit le temps qui nous sépare de la conférence, étant donné que sa durée sera relativement brève. Des consultations intensives menées à l'avance pourraient s'avérer décisives pour le succès de la conférence. Pour cette même raison, les consultations, ainsi que les négociations pendant de la Conférence, doivent avoir

pour point de départ le projet de traité du 26 juillet, même si tous les textes de propositions et documents de réflexion distribués pendant la Conférence précédente devront eux aussi être disponibles à la conférence de 2013.

Je vais m'en tenir à ces observations. La version intégrale de ma déclaration, qui aborde également d'autres questions, sera distribuée.

M^{me} Ruksakiati (Thaïlande) (*parle en anglais*) : Pour respecter le temps de parole imparti, je vais résumer ma déclaration. Le texte de la version intégrale sera distribué dans la salle.

Tout d'abord, la Thaïlande s'associe à la déclaration faite par le représentant de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés (voir A/C.1/67/PV.14).

La Thaïlande se félicite du Document final (voir A/CONF.192/2012/RC/4, annexes I et II) de la deuxième Conférence des Nations Unies chargée d'examiner les progrès accomplis dans l'exécution du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, qui s'est tenue récemment à New York. Nous voudrions réaffirmer que des mécanismes nationaux efficaces de mise en œuvre sont nécessaires pour assurer l'efficacité du Programme d'action et de l'Instrument international de traçage, ce qui exige non seulement un engagement ferme de la part des pays, mais également des ressources considérables.

En tant que pays importateur d'armes légères et de petit calibre, la Thaïlande voudrait encourager vivement les pays exportateurs à jouer un rôle plus actif dans le renforcement de ces mécanismes, notamment en fournissant un appui technique. Compte tenu du caractère transnational de la menace posée par les armes légères et de petit calibre, nous estimons qu'une coopération renforcée entre pays importateurs et pays exportateurs est essentielle pour que le dispositif puisse fonctionner d'une manière efficace et durable.

À cet égard, la Thaïlande voudrait remercier de nouveau le Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Asie et dans le Pacifique d'avoir appuyé notre initiative d'organiser un atelier sur le thème « Renforcer les capacités et surmonter les barrières linguistiques en matière de contrôle des armes légères et de petit calibre », qui se tiendra à Bangkok du 11 au 13 décembre.

La Thaïlande espère que le succès de la deuxième Conférence d'examen encouragera la communauté internationale à intensifier ses efforts multilatéraux en matière de maîtrise des armes classiques afin de mettre définitivement au point un traité vigoureux sur le commerce des armes.

Même si nous regrettons que la Conférence des Nations Unies pour un traité sur le commerce des armes qui s'est tenue en juillet n'ait pas abouti à l'adoption d'un document final, la délégation thaïlandaise ne s'est jamais découragée. La Thaïlande a participé au processus relatif à un traité sur le commerce des armes depuis le début, en 2006, et estime que ce processus est l'avancée la plus importante intervenue à ce jour dans le domaine des transferts multilatéraux d'armes classiques.

À cet égard, la Thaïlande souhaite se joindre à l'appel lancé par un certain nombre de délégations en faveur de la poursuite des négociations pour un traité vigoureux, afin de tirer parti de la dynamique enclenchée en juillet. Nous partageons également l'opinion selon laquelle la Conférence a abouti à des résultats sur lesquels nous devrions tenter de faire fond pendant la prochaine réunion. Par conséquent, nous sommes favorables à ce que le projet de texte sur un traité sur le commerce des armes présenté le 26 juillet par le Président serve de point de départ aux nouvelles négociations.

La Thaïlande appuie pleinement les efforts internationaux visant à interdire les armes inhumaines, en particulier les mines antipersonnel et certains types d'armes à sous-munitions. En tant qu'État partie à la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction, la Thaïlande met tout en œuvre pour s'acquitter de ses obligations au titre de la Convention, notamment en ce qui concerne les efforts de déminage.

À cet égard, nous nous félicitons du succès de la onzième Assemblée des États parties, tenue à Phnom Penh en décembre 2011, et nous espérons que la douzième assemblée, qui doit se tenir en décembre pour faire le bilan à mi-parcours des progrès réalisés dans la mise en œuvre du Plan d'action de Carthagène, sera elle aussi un succès. Nous sommes heureux d'annoncer que la Thaïlande organisera un événement parallèle à l'occasion de cette assemblée, dans le but de partager nos meilleures pratiques et les enseignements tirés

de l'expérience dans le domaine de l'assistance aux victimes et de leur réinsertion socioéconomique.

Enfin, la Thaïlande exhorte la communauté internationale à maintenir la dynamique positive imprimée au cours de l'année écoulée et à faire preuve de volonté politique et de souplesse afin de poursuivre les efforts multilatéraux visant à lutter contre la prolifération des armes classiques.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Cambodge, qui va présenter le projet de résolution A/C.1/67/L.8.

M. Sea (Cambodge) (*parle en anglais*) : Le Cambodge s'associe à la déclaration prononcée par le représentant de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés (voir A/C.1/67/PV.14). Ma délégation réaffirme que le Gouvernement royal du Cambodge attache une grande importance à la question des armes classiques.

Le commerce illicite des armes légères et de petit calibre constitue une grave menace à la paix et à la sécurité internationales. Ses terribles conséquences humaines ont fait l'objet de recherches approfondies et sont largement prouvées. Plus d'un million de civils sont tués par des armes classiques chaque année. Outre les dommages physiques qu'il cause aux civils, ce commerce a également de profondes répercussions sur le développement économique et la stabilité sociale.

Pour vaincre cette menace, il est absolument indispensable de renforcer la coopération internationale et de mener une action plus coordonnée. À cet égard, s'il se félicite de l'adoption du document final (voir A/CONF.192/2012/RC/4, annexes I et II) de la Conférence des Nations Unies chargée d'examiner les progrès accomplis dans l'exécution du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, le Cambodge est convaincu que la coopération technique et l'assistance aux petits pays et aux pays en développement sont capitales aux fins d'une mise en œuvre pleine et effective du Plan d'action.

Un autre problème important que nous devons surmonter est celui des mines et des restes explosifs de guerre. De nos jours, ils représentent une menace imminente à la paix et au développement socioéconomique. Dans mon pays, les mines et les restes explosifs de guerre sont l'héritage douloureux de plusieurs décennies de guerre – la plus sombre période

de l'histoire cambodgienne – durant lesquelles le pays a été déchiré par une série de conflits armés régionaux et nationaux et par un régime génocidaire. Plusieurs décennies après la fin des hostilités, cette tragédie continue d'affecter la vie des habitants de mon pays. Alors que notre peuple a besoin de rétablir ses moyens de subsistance et de relancer l'économie après des décennies de conflit, les mines et les restes explosifs de guerre continuent de faire obstacle au développement du Cambodge et au bien-être de sa population.

Notre but en ce qui concerne ces tueurs silencieux est clair : le Cambodge doit être débarrassé des dangers que représentent les mines antipersonnel et les restes explosifs de guerre. Nous sommes déterminés à atteindre l'objectif commun qui consiste à parvenir à un monde sans mines. Nous sommes fermement convaincus qu'à cette fin, la coopération et l'aide internationales sont indispensables, en particulier pour les pays en développement. C'est pourquoi le Cambodge a signé la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction en 1997, et en est devenu partie en 2000. Nous saisissons cette occasion pour souhaiter la bienvenue à la Somalie, qui est devenue le cent-soixantième État partie à ce traité extrêmement important.

Pour donner corps à notre engagement et à notre détermination, nous avons augmenté le nombre de démineurs, élargi nos activités d'information sur les dangers des mines à l'intention des civils qui vivent dans des communautés touchées par ce problème, et nous avons multiplié les services aux victimes. Par ailleurs, il nous faut encore créer une autorité nationale de lutte antimines qui sera chargée de légiférer, de définir des règles ainsi que de coordonner et de contrôler la lutte antimines. Dans le même ordre d'idées, le Cambodge a décidé d'instituer un neuvième objectif de développement cambodgien – « Déminage et aide aux victimes » – qui vient compléter les huit objectifs du Millénaire pour le développement définis par l'ONU. En outre, en 2010, le Gouvernement royal du Cambodge a adopté une stratégie nationale de lutte antimines pour la période 2010-2019 afin de guider l'action dans ce domaine, ce qui prouve l'esprit d'initiative du Cambodge dans ce domaine important.

Le Cambodge a enregistré des progrès considérables dans l'action antimines entre 1992 et 2009. Quelque 53 000 hectares de terre ont été déminés dans tout le pays afin de construire des logements et

des infrastructures agricoles et autres, et 860 000 mines antipersonnel ainsi qu'1,9 million de restes explosifs de guerre ont été détruits. En dépit de ces résultats encourageants, des problèmes demeurent qui requièrent une coopération et un appui renforcés de la part de la communauté internationale.

Les efforts que déploie le Cambodge ne s'arrêtent pas à ses frontières nationales. Mon gouvernement s'emploie également à réduire les effets néfastes des mines et des restes explosifs de guerre à l'échelle mondiale dans le cadre des opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Nous mettons pour la cinquième année consécutive des entreprises de déminage à la disposition du Service de la lutte antimines des Nations Unies. Une unité du génie cambodgienne est également déployée au sein de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban, et elle fournit entre autres des services de déminage.

En tant qu'État partie à la Convention d'Ottawa sur les mines antipersonnel, le Cambodge a toujours été aux avant-postes de la lutte antimines, dans laquelle les Cambodgiens blessés par des mines ont joué un rôle clef puisqu'ils ont convaincu les dirigeants de nombreux pays d'adhérer à la Convention. Qui plus est, nous avons eu le privilège de présider la onzième Assemblée des États parties à la Convention d'Ottawa sur les mines antipersonnel, qui s'est tenue l'année dernière. Cette rencontre, qui s'est déroulée avec succès à Phnom Penh en décembre 2011, a bénéficié de la pleine coopération de tous les États parties ainsi que de la communauté internationale.

En vue d'accroître le rythme et l'efficacité de la lutte contre le danger que représentent les mines et les restes explosifs de guerre, mais aussi de réaliser notre objectif ultime d'un monde sans mines, le Cambodge, au nom de l'Albanie et de la Slovaquie, Présidents passé et futur de l'Assemblée des États parties à la Convention d'Ottawa sur les mines antipersonnel, est honoré de présenter à la Commission le projet de résolution intitulé « Mise en œuvre de la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction », qui est désormais un texte habituel.

L'objectif principal du projet de résolution A/C.1/67/L.8 est de souligner la nécessité de parvenir à une adhésion universelle à la Convention et de renforcer la coopération et la mise en œuvre. Étant donné que la teneur du texte n'a pas changé, excepté une mise à jour technique, nous espérons, que comme les projets

de résolution des années passées, il bénéficiera d'un large appui de la part des États parties et non parties à la Convention.

M. Amano (Japon) (*parle en anglais*) : En ce qui concerne le traité sur le commerce des armes, le Japon est lui aussi déçu que nous n'ayons pu mener à bien nos travaux et adopté un texte de traité juridiquement contraignant à la Conférence de juillet. Cependant, nous avons débattu intensément du contenu de ce traité tout au long de nos quatre semaines de réunions, et nous sommes parvenus à nous mettre d'accord sur la plupart des éléments du futur traité.

Bien que des efforts supplémentaires soient nécessaires pour améliorer le texte du 26 juillet d'un point de vue juridique, nous pensons que l'adoption d'un traité vigoureux sur le commerce des armes est à portée de main. Nous sommes heureux de constater que les choses ont évolué au point de pouvoir prochainement parachever nos travaux. Le Japon tient à remercier sincèrement l'Ambassadeur Roberto García Moritán de ses conseils.

Nous devons nous souvenir que des personnes continuent de souffrir du fait de l'absence de normes internationales communes réglementant les transferts d'armes classiques. En conséquence, le temps presse et nous devons nous remettre au travail sans tarder. Nous devons achever nos négociations aussitôt que possible sur la base du texte du 26 juillet.

Le projet de résolution (A/C.1/67/L.11) relatif au traité sur le commerce des armes a été présenté hier (A/C.1/67/PV.14) par le représentant du Costa Rica au nom des sept auteurs du texte, dont le Japon. Nous appelons tous les États Membres à appuyer ce projet de résolution, et espérons qu'il sera adopté par consensus. Nous demandons également à tous les États Membres de prendre part aux négociations de manière constructive à la conférence prévue en mars.

S'agissant du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, le Japon se félicite vivement de l'adoption par consensus des documents finals (voir A/CONF.192/2012/RC/4, annexes I et II) de la deuxième Conférence d'examen. Je voudrais féliciter la Présidente de la Conférence, l'Ambassadrice Joy Ogwu, ainsi que les quatre facilitateurs pour leurs efforts en vue de mener à bien cette Conférence.

À l'instar de tous les États représentés à la Conférence d'examen, le Japon estime qu'il importe de

déterminer des sujets particuliers à débattre bien avant les futures réunions relatives au Programme d'action et de veiller à ce que les spécialistes de ces questions participent à ces réunions. Le Japon tient à continuer d'apporter sa contribution dans le cadre du futur processus relatif au Programme d'action. Nous espérons travailler en coopération étroite avec d'autres États et la société civile pour préparer ces réunions.

La semaine dernière, le Japon, conjointement avec le Cambodge et l'Afrique du Sud, a présenté à la Commission un projet de résolution sur les armes légères et de petit calibre (A/C.1/67/L.48). Nous demandons à chaque État Membre d'appuyer ce projet de résolution, et nous espérons qu'il sera adopté par consensus.

Les armes à sous-munitions et les mines antipersonnel sont des causes majeures de souffrances graves sur le plan humanitaire. C'est pourquoi je voudrais renouveler l'appel du Japon à tous les États qui ne sont pas parties à la Convention sur les armes à sous-munitions et à la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction pour qu'ils adhèrent dans les meilleurs délais.

Enfin, la coopération et l'assistance internationales sont un autre domaine clef. Depuis 1998, le Japon a versé à 42 pays une aide d'environ 468 millions de dollars pour des activités de déminage et de destruction d'armes à sous-munitions et d'engins non explosés, des programmes de sensibilisation à leurs dangers et des projets d'aide aux victimes. Le Japon est déterminé à continuer d'apporter cet appui et à contribuer à lutter contre les problèmes causés sur le plan humanitaire par ces armes et d'autres.

M^{me} Čubrilo (Serbie) (*parle en anglais*) : La Serbie s'associe à la déclaration faite par l'observateur de l'Union européenne (voir A/C.1/67/PV.14). Je voudrais toutefois faire quelques observations supplémentaires.

Au moment où elle fait le bilan des progrès accomplis et identifie les domaines dans lesquels des améliorations doivent être apportées, la communauté internationale doit redoubler d'efforts pour s'attaquer aux problèmes rencontrés dans le domaine du contrôle des armes classiques de manière systématique, ouverte et durable. Il est absolument essentiel de coordonner les activités pour s'attaquer aux problèmes cruciaux, afin de garantir l'utilisation la plus efficace possible des ressources disponibles.

La Serbie continuera, à titre hautement prioritaire, d'intensifier ses efforts aux niveaux national, régional et mondial pour contribuer au renforcement de l'efficacité et de la cohérence du processus de mise en œuvre du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects. Mon pays se félicite des bons résultats obtenus récemment à la deuxième Conférence d'examen sur les armes légères. Nous sommes convaincus que ces résultats impriment un élan décisif au règlement des problèmes et à la levée des obstacles qui continuent d'entraver la mise en œuvre efficace du Programme d'action.

La Serbie a pris de nombreuses mesures législatives, réglementaires et pratiques pour garantir la mise en œuvre intégrale du Programme d'action et pour consolider et renforcer ses capacités institutionnelles afin de combattre et d'éradiquer le commerce illicite des armes légères et de petit calibre. En mai 2010, le Gouvernement serbe a adopté sa stratégie de contrôle des armes légères et de petit calibre pour la période 2010-2015 en tant que cadre général permettant de prévenir et de combattre la production, la possession et le commerce illicites des armes légères et de petit calibre.

L'objectif général de cette stratégie est d'établir un système de contrôle national efficace des armes légères et de petit calibre basé sur les meilleures pratiques internationales. Cette stratégie prévoit également la constitution d'un conseil chargé de la question des armes légères et de petit calibre faisant office de groupe de travail spécial et composé de représentants des organismes publics concernés a ayant les compétences professionnelles dans le domaine. Le conseil chargé de la question des armes légères et de petit calibre, présidé par un coordonnateur national, a été créé en décembre 2011.

Le conseil est principalement chargé d'élaborer un plan d'action pour le contrôle des armes légères et de petit calibre, actuellement en cours de préparation, d'harmoniser la législation nationale avec les réglementations et normes pertinentes établies par l'ONU, l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe et l'Union européenne et de coordonner les activités menées par les autorités compétentes à cet égard.

La Serbie a mis en place un système de contrôle des exportations efficace et intégral pour les armes, les équipements militaires, les produits à double usage

et les technologies connexes, conforme aux normes internationales pertinentes et qui intègre tous les critères définis dans le Code de conduite de l'Union européenne en matière d'exportation d'armements. Ce système de réglementation, qui garantit un niveau de contrôle et de transparence élevé, associé à des mesures de contrôle frontalier et douanier, joue un rôle essentiel dans le renforcement de la surveillance et la lutte contre le commerce illicite des armes.

Afin d'actualiser les solutions existantes et de s'adapter aux faits nouveaux survenus en la matière dans l'Union européenne et aux cadres réglementaires établis par d'autres organisations internationales compétentes, une nouvelle loi sur le commerce extérieur des armes, les équipements militaires et les produits à double usage est actuellement élaborée dans le cadre des efforts globaux soutenus déployés pour améliorer les mesures de contrôle dans ce domaine.

Outre ces mesures législatives importantes, la Serbie prête une attention particulière au renforcement de la transparence dans ce domaine. Le fait qu'elle occupe la quatrième place sur le Baromètre de transparence sur les armes légères dans l'édition 2012 de l'*Annuaire sur les armes légères* est une preuve flagrante de ses réalisations dans ce domaine.

Mon pays considère qu'il est impératif d'établir un ensemble de normes internationales juridiquement contraignantes et arrêtées d'un commun accord réglementant le transfert des armes classiques. La Serbie regrette qu'il n'ait pas été possible de mener à bien ce processus en juillet. Nous sommes déterminés à poursuivre nos efforts pour aboutir à un traité sur le commerce des armes vigoureux, global et applicable qui établisse les normes internationales les plus strictes possibles en matière d'importation, d'exportation et de transfert des armes classiques et permettra de promouvoir la transparence et le principe de responsabilité et de rendre le commerce mondial des armes plus clair. La Serbie appelle toutes les délégations à continuer d'œuvrer de concert pour atteindre cet objectif essentiel.

La Serbie continue de s'employer de bonne foi à s'acquitter de toutes ses obligations au titre de la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction. Le Centre de lutte antimines de Serbie, créé en 2002 en tant qu'organe de coordination national des opérations de déminage, a établi diverses formes de coopération avec de nombreux partenaires

internationaux et régionaux en matière de lutte antimines, notamment avec le Fonds international d'affectation spéciale pour le déminage et l'assistance aux victimes de mines et le Conseil de coordination de l'action antimines en Europe du Sud-Est. L'aide des donateurs internationaux est absolument essentielle pour nous permettre de nous acquitter, dans les délais impartis, de nos obligations restantes liées au déminage des zones contaminées.

M. Neufville (Libéria) (*parle en anglais*) : Prenant la parole pour la première fois de manière officielle, je voudrais saisir cette occasion pour féliciter M. Percaya et les membres du Bureau de leur élection à la présidence de la Première Commission. Je les assure de l'appui de ma délégation et espère que le présent débat sera mené à bien.

Le Libéria s'associe aux déclarations prononcées à la 14^e séance par le représentant de la Côte d'Ivoire au nom de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, et par le représentant de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés.

Bien que la menace des armes de destruction massive demeure une source importante de préoccupation pour la communauté internationale, il est également fondamental de reconnaître la puissance destructrice des armes classiques, en particulier des armes légères et de petit calibre, qui continuent de faire des ravages considérables parmi les populations civiles dans de nombreuses régions du globe. Des pays comme le mien, qui ont vécu une longue guerre civile dévastatrice, connaissent le degré de souffrance que ces armes infligent aux communautés et aux sociétés de par leur usage illicite et lorsqu'elles sont détournées vers le marché illégal.

Ayant été victime de l'utilisation de ces armes à la fois par un régime autoritaire et par des éléments criminels, le Libéria estime qu'un régime de contrôle plus strict qui limiterait leur utilisation à la seule autorité légitime de l'État permettrait de réduire grandement les dangers liés à leur transfert et leur utilisation illicites. Forts de ce constat, les pays de l'Afrique de l'Ouest coopèrent dans le cadre de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest afin de résoudre le problème de la prolifération des armes légères et de petit calibre, le but étant d'empêcher les personnes non autorisées d'avoir accès à ces armes.

Malgré l'échec de la communauté internationale à fixer des normes communes pour réglementer le

commerce des armes classiques au cours de la Conférence diplomatique de juillet pour un traité sur le commerce des armes, les progrès réalisés à cette occasion suscitent beaucoup d'espoir quant à la possibilité de mettre fin aux transferts illicites et irresponsables d'armes classiques. Ces progrès sont reflétés dans le dernier projet de texte de traité présenté par le Président de la Conférence. Il est d'ailleurs encourageant de savoir que, si nous avons pu nous donner davantage de temps pour négocier, l'histoire serait différente aujourd'hui et nous serions effectivement plus près de l'adoption d'un traité universel.

En dépit des différents points de vue exprimés pendant la Conférence, il semble y avoir un consensus général autour du fait que le commerce non réglementé des armes classiques alimente le commerce illicite, favorise leur détournement et, dans certains cas, permet à des acteurs non étatiques d'y avoir accès sans entrave et d'en faire tôt ou tard une utilisation non autorisée. Par conséquent, un traité sur le commerce des armes est crucial pour atteindre la paix internationale et les objectifs de sécurité que nous recherchons tous.

Compte tenu de ce qui précède, ma délégation exhorte tous les États Membres à faire preuve de la volonté politique et de la souplesse nécessaires pour parvenir à un consensus sur les éléments à inclure dans le traité sur le commerce des armes. Il importe que nous relançons le processus engagé à la conférence de juillet et retrouvions la dynamique nous permettant d'avoir des délibérations qui aboutiront à une utilisation rationnelle des armes classiques. Il nous faut faire fond sur les progrès réalisés et perfectionner et renforcer le projet de texte de traité, au lieu de perpétuer le statu quo ou, pire, d'affaiblir le dernier projet de texte présenté.

En conclusion, l'objectif d'un traité universel et juridiquement contraignant sur le commerce des armes classiques demeure un objectif noble. Un traité sur le commerce des armes de portée mondiale viendrait assurément compléter les accords importants, bien que non contraignants, déjà existants, tel le Programme des Nations Unies en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, ainsi que d'autres instruments visant à contribuer au renforcement du cadre multilatéral de sécurité mis en place par les Nations Unies. Alors que la prochaine phase de ce processus commence, les représentants et la société civile doivent saisir cette occasion pour adopter un traité susceptible d'apporter une contribution solide au sein de ce cadre.

M. Van den IJssel (Pays-Bas) (*parle en anglais*) : En complément de la déclaration faite précédemment par l'observateur de l'Union européenne (voir A/C.1/67/PV.14), je voudrais faire quelques remarques à titre national sur la question du désarmement classique. Je vais lire une version abrégée de ma déclaration, dont le texte intégral sera distribué.

Comme d'autres, nous avons été déçus que, malgré les efforts impressionnants et inlassables déployés par le Président Roberto García Moritán – dont nous le remercions au passage, nous n'ayons pas été en mesure de conclure la Conférence en juillet par l'adoption d'un traité ferme et rigoureux sur le commerce des armes. Le texte du 26 juillet n'est peut-être pas un document idéal pour tout le monde, mais il contient tous les grands éléments d'un traité sur le commerce des armes. Nous pensons qu'il est important que nous fassions fond sur ces progrès. À la conférence du mois de mars, les Pays-Bas ont l'intention de proposer un nombre limité de changements afin d'améliorer encore le texte.

Nous sommes absolument convaincus qu'il est possible de conclure un traité utile, ferme et vigoureux. Nous considérons l'issue positive de la Conférence d'examen du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects – en grande partie due à la sagesse et aux efforts de la présidence qu'a exercée l'Ambassadeur Ogwu, du Nigéria, comme un encouragement à cet égard. Nous accueillons et appuyons avec enthousiasme le projet de résolution sur le traité sur le commerce des armes (A/C.1/67/L.11) qui a été présenté à la Commission, et espérons qu'il obtiendra le plus large appui possible.

Les Pays-Bas attachent une grande importance à l'arrêt des souffrances humaines causées par l'utilisation des armes à sous-munitions. Nous avons signé et ratifié la Convention sur les armes à sous-munitions. Nous avons récemment achevé la destruction de nos réserves jadis considérables et modernes d'armes à sous-munitions. Le Gouvernement néerlandais a également décidé d'œuvrer en faveur de l'interdiction juridique des investissements dans la production d'armes à sous-munitions.

Nous pensons qu'il importe que la Convention sur les armes à sous-munitions devienne véritablement universelle, et appelons tous les États qui ne l'ont pas encore fait à adhérer à ce traité. Il est encourageant qu'un nombre considérable d'États non parties à la Convention aient participé à la troisième Réunion des États parties, à Oslo. Nous espérons également que

les États qui ne sont pas encore en mesure d'adhérer au traité reconnaîtront de plus en plus les normes qui figurent dans la Convention.

Les Pays-Bas sont extrêmement préoccupés par les informations faisant état de l'utilisation d'armes à sous-munitions par l'Armée syrienne. Ces armes peuvent causer d'énormes souffrances humaines, parfois bien des années après leur utilisation. L'emploi de telles armes dans le conflit actuel témoigne de la brutalité du régime syrien et de son mépris pour la vie de ses propres citoyens.

Il y a 15 ans, à Ottawa, la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction était ouverte à la signature. Depuis, les progrès ont été nombreux. L'utilisation de mines antipersonnel a considérablement diminué et le commerce est pratiquement au point mort. La détresse humaine, sociale et économique provoquée par les mines n'a toutefois pas disparu. De nombreuses personnes dans divers pays à travers le monde sont encore confrontées à l'horreur d'avoir à vivre ou à travailler dans des zones infestées de mines et/ou de restes explosifs de guerre. Il est extrêmement important de continuer à suivre et à appuyer les activités de déminage. Les Pays-Bas continueront de soutenir les activités de déminage et d'assistance aux victimes à travers le monde. Nous avons débloqué à cette fin 45 millions d'euros pour les quatre prochaines années. Nous demandons instamment à tous les États qui n'ont pas adhéré à la Convention sur les mines antipersonnel de le faire dès que possible.

Mon dernier point porte sur le Registre des armes classiques de l'Organisation des Nations Unies. Les Pays-Bas sont résolument convaincus de l'importance de la transparence dans le domaine du désarmement, de la maîtrise des armements et de la non-prolifération. Depuis la session de 1991 de l'Assemblée générale, date à laquelle ils l'ont fait pour la première fois, les Pays-Bas ont pris l'initiative de présenter aux Membres les projets de résolution relatifs au Registre sur les armes classiques. L'une des caractéristiques importantes du Registre est que sa tenue fait l'objet d'un examen régulier par un Groupe d'experts gouvernementaux constitué par le Secrétaire général. Conformément à l'alinéa 5 b) de la résolution 66/39, le Groupe d'experts devait entamer un nouveau cycle de travail au second semestre de cette année.

Lorsque nous avons proposé la date de ce nouveau cycle l'an dernier, nous comptons et espérons que d'ici

là, la Conférence pour un traité sur le commerce des armes aurait connu une issue heureuse et que le prochain Groupe d'experts serait ainsi en mesure d'examiner l'incidence d'un traité sur le commerce des armes sur le Registre. Malheureusement, rien n'est ressorti de la Conférence de juillet, et il va nous falloir attendre encore un peu avant de connaître les dispositions du traité sur le commerce des armes ainsi que ses éventuelles répercussions sur le Registre. C'est pourquoi nous

avons présenté à la Commission un projet de décision reportant à 2013 le début du cycle des travaux du Groupe d'experts sur le Registre. Nous avons été informés par le Secrétariat que ce cycle s'inscrirait toujours dans le cadre du présent exercice budgétaire biennal de l'ONU, et qu'il n'entraînerait donc aucun coût supplémentaire. Nous espérons donc que la Commission sera en mesure d'adopter le projet de décision par consensus.

La séance est levée à 13 heures.